



AVIS DE VACANCE DES POSTES DE PRÉSIDENT ET DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE COORDINATION POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES PÊCHES (MCSCC)

Date : 3 novembre 2023

1. Le Centre de coordination pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches de la SADC est une organisation régionale créée en 2023 par la Charte des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le siège de MCSCC est situé à Maputo, au Mozambique. Le MCSCC a pour mandat de coordonner les mesures visant à améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches (MCS) afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) dans la région de la SADC.
2. Le MCSCC tire son mandat des articles 6 et 7 de la Charte. Son mandat est aligné sur les objectifs de la SADC, tels qu'ils sont exprimés dans les principaux documents stratégiques et politiques tels que le plan (RISDP) (2020-2030), la politique agricole régionale (RAP) (2014), le protocole sur la pêche (2001) et la déclaration d'engagement de la SADC pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) (2008).
3. Les articles 10 et 14 de la Charte du MCSCC établissent le conseil d'administration comme l'une des structures de gouvernance responsables de la direction et de la mise en œuvre de la charte du MCSCC, qui rend compte au comité des ministres de la SADC chargé de la pêche. Conformément à l'article 15, les Responsabilités du conseil d'administration sont les suivantes :
 - (i) Recommander l'organigramme de MCSCC, les descriptions de poste correspondantes et la structure des salaires pour approbation par le Comité des ministres ;
 - (ii) Nommer, renouveler ou mettre fin aux services du directeur général du secrétariat de MCSCC, sous réserve de l'approbation du Comité des ministres ;
 - (iii) Approuver le recrutement du personnel régional autre que le directeur général ;
 - (iv) Assurer la supervision et la direction du secrétariat de la MCSCC ;
 - (v) Approuver les plans stratégiques et le plan de travail annuel du MCSCC ;
 - (vi) Contrôler les progrès et les performances du directeur général ;

- (vii) Recommander le budget annuel du MCSCC à l'approbation du Comité des ministres ;
 - (viii) Recommander les rapports annuels à l'approbation du Comité des ministres ;
 - (ix) Approuver la nomination des auditeurs externes ;
 - (x) Recommander des états financiers administratifs consolidés et vérifiés pour approbation par le Comité des ministres ;
 - (xi) Recommander au Comité des ministres, pour approbation, les règles et procédures de MCSCC relatives à l'approvisionnement, à la cession des actifs, au personnel et à la passation des marchés, conformément aux procédures, règles et réglementations de la SADC ;
 - (xii) Recommander des politiques régionales de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches pour approbation par le Comité des ministres ; et
 - (xiii) Effectuer toute autre tâche qui lui serait confiée par le Comité des ministres.
4. C'est dans ce contexte que le secrétariat de la SADC invite les candidats dûment qualifiés à présenter leur candidature au conseil d'administration du MCSCC pour les postes suivants :
- (i) 1 X Président du conseil
 - (ii) 2 X Représentant des acteurs de la pêche
 - (iii) 1 X Expert financier ; et
 - (iv) 1 X Expert juridique.
5. Les candidatures des États membres admissibles de la SADC et parties à la charte du MCSCC seront les seules prises en compte, conformément aux « **Critères généraux pour la nomination, la sélection et la désignation des membres du conseil d'administration du Centre de coordination pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches (MCSCC), 2023** ». Disponible sur demande.
6. États membres admissibles : Lesotho, Malawi, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie et Zambie.
7. Comment postuler :
- (i) Dans la mesure où vos qualifications et votre expérience correspondent aux exigences (**voir annexe 5 - Termes de référence**) pour ce poste, veuillez déposer votre candidature en utilisant la référence suivante **SADC/14/8/2/3/MCSCC2023**, destinée au **Secrétaire permanent du ministère responsable de la pêche** dans votre pays (voir liste jointe annexe 6), avec une copie par courriel à l'adresse suivante avelempini@sadc.int et mhlatshwayo@sadc.int.
 - (ii) Veuillez indiquer l'intitulé du poste pour lequel vous postulez dans l'objet de votre candidature/mail.
 - (iii) Veuillez joindre votre CV comportant votre courriel, votre numéro de téléphone pour vous joindre pendant la journée, vos qualifications, vos

réalisations, votre expérience, votre poste actuel et les noms et adresses de trois personnes de référence, ainsi qu'une lettre de motivation (2 pages maximum) résumant les raisons pour lesquelles vous vous considérez comme particulièrement apte à occuper le poste. Ne joignez aucun autre document à ce stade.

- (iv) La date limite de réception des candidatures est fixée au **30 novembre 2023 à 12h00**.
- (v) Toutes les candidatures seront examinées sur la base de leur mérite et seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une évaluation et d'une sélection plus poussées.